

Notre mandat

Le commissaire aux services en français est chargé de :

- ▶ Mener des enquêtes indépendantes selon la *Loi sur les services en français*, par suite de plaintes ou encore de sa propre initiative.
- ▶ Préparer des rapports sur les enquêtes.
- ▶ Surveiller les progrès accomplis par les organismes gouvernementaux en ce qui concerne la prestation des services en français en Ontario.

La mission

Le Commissariat aux services en français veille à ce que la population reçoive, en français, des services de qualité du gouvernement de l'Ontario.

- ▶ Il surveille l'application de la *Loi sur les services en français* grâce à son pouvoir d'enquête.
- ▶ Il exhorte les ministères et organismes gouvernementaux à concevoir de façon proactive des politiques et des programmes adaptés à leur clientèle francophone. Il y parvient notamment par le biais de son pouvoir de recommandation.

Commissariat aux services en français de l'Ontario



Office of the French Language Services Commissioner of Ontario

Pourquoi porter plainte ?

En Ontario, la population francophone a le droit d'être servie en français par les ministères et agences du gouvernement, notamment dans les régions désignées.

Vous pouvez déposer une plainte, peu importe la situation où vous jugez que votre droit d'être servi en français n'a pas été respecté. Il peut s'agir de votre carte de santé, de votre permis de conduire ou d'un problème plus complexe comme un service inexistant ou qui ne répond pas bien aux besoins de la population francophone.

Comment déposer une plainte ?

- ✎ en personne (avec/sans rendez-vous)
- ✎ par écrit
- ☎ par téléphone
- 📠 par télécopieur
- ✉ par courriel : flsc-csf@csfontario.ca
- 🌐 en ligne : csfontario.ca

Les plaintes sont traitées de manière confidentielle. En cas d'irrecevabilité de la plainte, le Commissariat s'occupera de la rediriger à la bonne personne ou instance.

Quels sont les renseignements à fournir pour porter plainte ?

Il est simple de déposer une plainte au Commissariat. Toutefois, les renseignements suivants nous sont fort utiles :

- ▶ nom
- ▶ numéro de téléphone
- ▶ adresse postale
- ▶ adresse courriel
- ▶ résumé de l'incident ou de la situation avec la date, l'heure et l'endroit.

Commissariat aux services en français

La voix d'accès

800, rue Bay,
bureau 402
Toronto ON
M5S 3A9



@csfontario

☎ 1 866 246.5262 ou
416 847.1515

📠 416 847.1520
TTY 416 640.0093

✉ flsc-csf@csfontario.ca
csfontario.ca